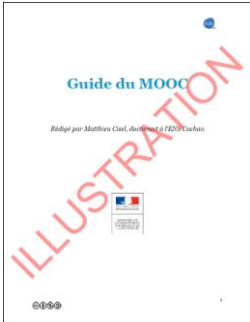


SE PROTÉGER		
Moyens de protection	Éléments communs	Caractéristiques
Signature d'un contrat	Contrat de cession	Organise l'exploitation des droits de reproduction et de représentation
	Contrat d'éditions	Les droits de reproduction et de représentation sont soumis à autorisation
	Contrat de production audiovisuelle	L'exploitation d'une oeuvre est soumise à la signature d'un contrat Les contrats de cession portent sur les droits patrimoniaux de l'auteur
	Contrat de représentation	Le contrat de travail ou contrat de commande n'est pas un contrat de cession. L'auteur de l'oeuvre reste titulaire des droits. Il est nécessaire de signer ensuite un contrat de cession
	Contrat à compte d'auteur	Art. 12-2 : « L'auteur ou les ayants droits doit verser à l'éditeur une rémunération convenue, à charge pour ce dernier de fabriquer [...] et d'en assurer la publication et la diffusion »
Dépôt des oeuvres	Huissier de justice ou notaire	L'oeuvre est protégée du seul fait de sa création
	INPI	Le dépôt est une précaution et non une condition
	SGDL	Dépôt dans une enveloppe Soleau pour les oeuvres brevetables
	APP	Dépôt pour les logiciels

PROTEGER SON OEUVRE			
Moyens de protection		Exemples	Caractéristiques
Information	Métadonnées		Possibilité d'indiquer un titre, le nom de l'auteur, le sujet du document, des mots-clés
	En-tête		Informations liées à l'auteur, au régime juridique
	Filigrane		Le nom de l'auteur, le titre, la nature du document. Ex. « document de travail »
	Corps du document		Rappel que le document est protégé. Indique le choix de diffusion. <ul style="list-style-type: none"> • Indiquer le © (valeur uniquement informative) • Indiquer une licence libre (Creative Commons, ...)
Protection	Restreindre l'accès		Permettre un accès sur authentification
	Crypter le document pdf		Possibilité d'empêcher certaines actions : <ul style="list-style-type: none"> • Impression • Modification • Copie du contenu, etc....